

BULLETIN D'ADHESION CAPAV

L'entreprise soussignée déclare donner son adhésion à la Caisse de retraite paritaire de l'artisanat du bâtiment du canton du Valais (CAPAV). Cette adhésion entraîne l'affiliation de l'ensemble de son personnel.

Par son adhésion, l'entreprise accepte le système d'encaissement Bureau des Métiers et le modèle de décompte unifié. Elle s'engage à transmettre régulièrement des décomptes de salaires au Bureau des Métiers à valoir comme reconnaissance de dette au sens de l'art. 82 LP.

Les dispositions de la Convention collective de travail applicable sont réservées. L'entreprise soussignée donne procuration avec pouvoir de substitution au gérant de la Caisse pour prendre connaissance du dossier de son entreprise et des salaires déclarés auprès de la Caisse nationale suisse d'assurances en cas d'accidents SUVA.

1. Données de l'entreprise

RAISON SOCIALE

ADRESSE

- création d'une nouvelle entreprise changement de raison sociale
- nouvelle affiliation d'une entreprise existante changement de plan

Date exacte du début de l'affiliation ou du changement de plan _____

L'entreprise soussignée déclare s'affilier / modifier son affiliation à CAPAV selon le détail des plans ci-dessous.

2. Plan(s) de prévoyance (Cocher ce qui convient)

Catégories de personnel	Plan Standard			Plan Plus			Plan Optimal			Plan Super
	Base	Option épargne supplémentaire		Base	Option épargne supplémentaire		Base	Option épargne supplémentaire		
		50%	100%		50%	100%		50%	100%	
		empl.		empl.		empl.		empl.		
Tout le personnel										
Ouvriers										
Personnel administratif										
Personnel technique										
Cadres										
Associés / Gérant(s)										

L'entreprise annexe à la présente une liste des travailleurs en mentionnant pour chacun la catégorie à laquelle il appartient.

3. Conditions

Le règlement de prévoyance fixe les conditions d'affiliation. Il peut être consulté sur notre site Internet à l'adresse suivante : www.capav.ch

Dans le but d'un examen du risque préalable, l'entreprise autorise CAPAV à demander les informations nécessaires à son ancienne institution de prévoyance.

Nom de l'ancienne institution de prévoyance _____

La présente adhésion prendra effet à la date indiquée ci-dessus, dès confirmation écrite de CAPAV. Elle est valable une année. Ce délai passé, elle se renouvelle par tacite reconduction d'année en année, si elle n'est pas dénoncée six mois à l'avance pour la fin d'une année civile et par lettre signature.



PLANS DE PREVOYANCE CAPAV

STANDARD	PLUS	OPTIMAL	SUPER
-----------------	-------------	----------------	--------------

Salaire assuré	Salaire AVS	Salaire AVS	Salaire AVS	Salaire AVS
-----------------------	-------------	-------------	-------------	-------------

Prestations d'invalidité				
Rente d'invalidité	30.00%	40.00%	50.00%	50.00%
Rente d'enfant d'invalidité	5%	5%	5%	5%
- délai d'attente	24 mois	24 mois	24 mois	24 mois
- lib. du service des primes	2 mois	2 mois	2 mois	2 mois

Prestations de survivants				
Rente de veuve/veuf	20.00%	30.00%	40.00%	40.00%
Rente d'orphelin	5%	5%	5%	5%
Capital décès	avoir de vieillesse acquis	avoir de vieillesse acquis	avoir de vieillesse acquis	avoir de vieillesse acquis

Le salaire assuré pour les prestations de risque est limité à 7 x la rente annuelle simple AVS maximale.

Prestations de retraite				
Rente de retraite (en % de l'avoir de vieillesse final acquis)	Taux de conversion : 6.9% (en 2019) 6.8% (dès 2020)	Taux de conversion : 6.9% (en 2019) 6.8% (dès 2020)	Taux de conversion : 6.9% (en 2019) 6.8% (dès 2020)	Taux de conversion : 6.9% (en 2019) 6.8% (dès 2020)
Rente d'enfant de retraité (en % de la rte de vieillesse)	20%	20%	20%	20%
Bonif. de vieillesse (H/F)	en % du sal. assuré	en % du sal. assuré	en % du sal. assuré	en % du sal. assuré
	Base Option d'épargne supplémentaire +2.5%	Base Option d'épargne supplémentaire +2.5%	Base Option d'épargne supplémentaire +2.5%	
18 - 24 ans	5.00% 7.50%	5.00% 7.50%	6.50% 9.00%	18.00%
25 - 34 ans	5.00% 7.50%	5.00% 7.50%	6.50% 9.00%	18.00%
35 - 44 ans	7.10% 9.60%	7.10% 9.60%	8.50% 11.00%	18.00%
45 - 54 ans	10.70% 13.20%	10.70% 13.20%	11.50% 14.00%	18.00%
55 - 65 ans	12.80% 15.30%	12.80% 15.30%	13.50% 16.00%	18.00%

Financement				
	Base Option d'épargne supplémentaire +2.5%	Base Option d'épargne supplémentaire +2.5%	Base Option d'épargne supplémentaire +2.5%	
	paritaire à charge empl.	paritaire à charge empl.	paritaire à charge empl.	
Part de l'employeur	5.75% 7.00% 8.25%	6.25% 7.50% 8.75%	8.50% 9.75% 11.00%	14.00%
Part du travailleur	5.75% 7.00% 5.75%	6.25% 7.50% 6.25%	6.50% 7.75% 6.50%	8.00%
Total	11.50%	14.00%	15.00%	22.00%